

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars à 19 heures 30, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle de Vendes, commune de Bassignac, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE, Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe VIALLEIX (Lanobre), Philippe DELCHET (La Monselie), Lionel MONTEIL (Le Monteil), Mireille LEYMONIE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Jean Philippe SERRE (Saignes), Jean Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Fabrice MEUNIER, Arnaud MOREAU (Vebret) , Alain DELAGE, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, Clotilde JUILLARD, René BERGEAUD, Maire Ange FLEURET BRANDAO (Ydes)

Ont donné pouvoir : Pascal LORENZO (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières) à Éric MOULIER (SAIGNES)

Secrétaire de séance : Stéphane BRIANT

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 26 / Nombre de votants : 28

Date de la convocation : 1^{er} mars 2024

20240307050DE

CONVENTION CAF POUR L'ALSH

Sumène Artense communauté a pris la compétence « gestion directe et animation d'un accueil de loisirs sans hébergement extrascolaire hors mercredi » en janvier 2024.

Dans le cadre de leur politique, la Caisse d'Allocations Familiales du Cantal contribue au développement et au fonctionnement des accueils de loisirs. C'est pourquoi, Sumène Artense communauté souhaite solliciter le conventionnement de la CAF pour l'accueil de loisirs à la prestation ALSH pour accompagner le territoire dans cette nouvelle prise de compétence.

La convention a pour objet de définir et encadrer les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service pour l'accueil de loisirs.

La présente délibération a pour objet la signature de la convention d'objectifs et de financement de la Caisse d'Allocations Familiales du Cantal, relative au fonctionnement de l'accueil de loisirs Sumène Artense.

Il s'agit pour le conseil de :

- Autoriser M. le Président à solliciter un conventionnement auprès de la Caf du Cantal ;
- Autoriser M. le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 28 voix POUR :

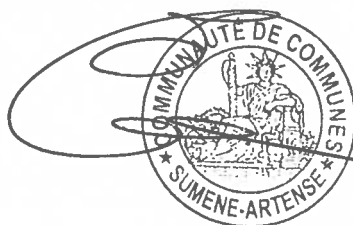
- Autorise M. le Président à solliciter un conventionnement auprès de la Caf du Cantal ;
- Autorise M. le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

RF
AURILLAC

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 19/03/2024
015-241501055-20240307050DE-DE

Fait à CHAMPAIGNAC SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 7 mars 2024



Pour extrait certifié conforme,
Le Président
Marc MAISONNEUVE

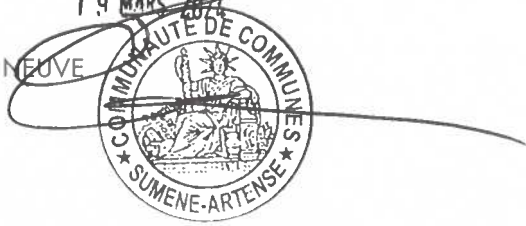
Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le 19 MARS 2024

Affichée ou notifiée le

Document certifié conforme 19 MARS 2024

Le Président, Marc MAISONNEUVE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

RF
AURILLAC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 19/03/2024
012241501055-20240307050DE-DE

